CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260126-2026_01_26_10-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 26 janvier 2026

N° 2026/01/26/10

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* **: 24** *Nombre de votants* : **32**	*Date de convocation :* *20 janvier 2026*

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN (à partir du point 2)
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISSET	Chantal LOUIS	Marie AGEZ
Claudine DESMET	Christian NIEL	Bertrand TANGUILLE	Laurence SAVATTE
Hervé DIOT	Bruno VETTIER	Arnaud BOMPOIL	Ludovic LONCLE
Stéphanie DOUESSIN	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE	Nadine CHALVET
Laurent CHAUSSERAY			

Absents :	Vincent BOUTEMY
Véronique BESNARD donne pouvoir à Laurence SAVATTE	Emeline HENON donne pouvoir à Laurent CHAUSSERAY
Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT	Chrystelle HERNANDEZ donne pouvoir à Denis GATEL
Séverine MAYEUX donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	Jean-Pierre PETERMANN donne pouvoir à Philippe LANGLOIS
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS	Arnaud RADDE donne pouvoir à Olivier BODIN

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

Objet : Rectification de la délibération 2025-09-15-05

Rapporteur : Yves RENAULT

Par délibération n° 2025/09/15/05 en date du 15 septembre 2025, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition de terrains situés sur la commune déléguée de Ossé, en vue de réaliser des aménagements doux.

Après vérification, Il apparaît qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction de cette délibération concernant une des références cadastrales mentionnées. La référence cadastrale 209 ZP n°40 doit être remplacée par la référence correcte soit 209 ZP n°81. Cette rectification n'affecte ni l'étendue de la surface à acquérir, ni le prix, ni les autres dispositions de la délibération du 15 septembre 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2025,

Vu l'information communiquée aux membres de la commission urbanisme et travaux en date du 06 janvier 2026,

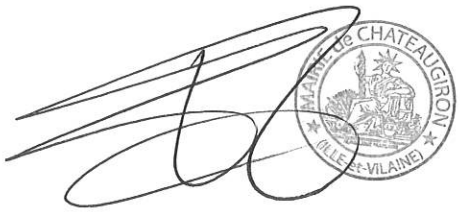
Considérant qu'il convient de procéder à la correction de cette erreur matérielle affectant ladite délibération,

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260126-2026_01_26_10-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve la rectification de la référence cadastrale mentionnée dans la délibération du 15 septembre 2025 comme exposé ci-dessus,**
- **Précise que les autres dispositions de ladite délibération restent inchangées,**
- **Autorise M. le Maire ou M. le Maire délégué de Ossé à signer tout document qui s'avèrerait nécessaire à la régularisation de cette correction,**

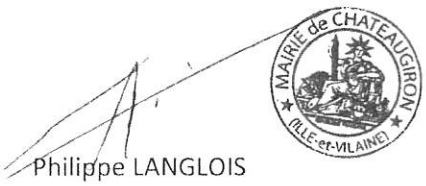
Pour Copie Conforme,
Le Maire,



Yves RENAULT

Le secrétaire de séance,

L'Adjoint délégué aux Affaires scolaires



Philippe LANGLOIS

Philipe LANGLOIS